

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
14 août
2020
(12)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 14 août 2020, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Siège # 6 vacant

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

20-168

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-169

3. Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2020

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 2020 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

Aucun dépôt du rapport financier par la directrice générale.

20-170

6. Adoption des comptes à payer au montant de 52 820.30 \$

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 52 820.30 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;

- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

13416*	Bell Canada	274.24\$
13417*	Compo Recycle	32 803.64\$
13418*	Conteneur Recycle Inc.	4 300.44\$
13419*	Dicom Express	14.59\$
13420*	Fleettél Inc.	24.05\$
13421*	Fonds d'information sur le territoire	85.00\$
13422*	Manoir de la Rivière Dufresne	3 084.30\$
13423*	MRC de Matawinie	16 635.51\$
13424*	Pitneyworks	615.31\$
13425*	Purolator Inc.	43.69\$
13426*	Société Canadienne des Postes	215.23\$
13427*	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	631.00\$
13428*	Syndicat Canadien de la fonction publique	622.08\$
13429	Tarterie Artisanale Création Madeleine	497.35\$
13430	Leduc France	400.00\$
13431	9405-3709 Québec Inc.	38.98\$
13432	Magasin de l'Abbaye Inc.	35.62\$
13433	Alliance Ford	19.81\$
13434	Améric 125 Inc.	712.87\$
13435	L'Ami du bûcheron	58.53\$
13436	Aréo-Feu	1 191.64\$
13437	Bétonel	822.59\$
13438	Centre Liquidation Raynat Inc.	30.00\$
13439	Home Hardware	8 803.34\$
13440	Remboursement de dépenses	45.48\$
13441	Au Coin de la Chaussure Enr.	6.89\$
13442	Corporate Express Canada Inc.	527.87\$
13443	CTI Chaises et Tables internationales	643.86\$
13444	Échafauds Plus (Laval) Inc.	327.09\$
13445	Les Éditions Juridiques FD Inc.	221.03\$
13446	Excavtion Pigeon	229.95\$
13447	Les Fermes Michel Bastien	1 034.78\$
13448	Ferme Vallée Verte 1912	1 220.00\$
13449	Gestion Normand Forget Inc.	1 900.54\$
13450	La Griffes SGB	321.93\$
13451	Groupe Ultima Inc.	491.00\$
13452	Hachette Collections	41.28\$
13453	Husky Ltée	28.69\$
13454	Alimentation Patrice Tellier Inc.	5.96\$
13455	Journal Altitude 1350	373.69\$
13456	Kubota Joliette (Ent. A.Laporte & fils)	166.38\$
13457	L'Atelier Urbain Inc.	4 856.54\$
13458	Remboursement de dépenses	1 617.24\$
13459	Pièces d'Auto Laparé Inc.	654.40\$
13460	Lebeau Sainte-Agathe-des-Monts	86.23\$
13461	Librairie Martin Inc.	1 308.07\$
13462	Médisecur	38.63\$
13463	Messer Canada Inc.	26.01\$
13464	9371-5357 Québec Inc.	166.80\$
13465	Municipalité de Chertsey	1 314.56\$
13466	Mythes et Légendes	700.00\$
13467	Patrick Morin	654.22\$
13468	P.E.S. Canada	402.41\$
13469	La Petite Mission Inc.	12.00\$
13470	Pétrole Pagé Inc.	1 454.10\$
13471	Pivin et Drapeau Inc.	686.40\$
13472	Pneu Villemaire	14.15\$

13473	Tech-Claude Prévost	489.45\$
13474	Produits Sanitaires des Plaines Inc.	603.97\$
13475	Info Page	126.18\$
13476	Centre Rénovation Réal Riopel	1 378.55\$
13477	Remboursement de dépenses	67.47\$
13478	Excavation Marcel Clark Inc.	1 179.68\$
13479	Sani Montréal	422.71\$
13480	Sintra Inc.	7 547.69\$
13481	SRAD Communications	321.93\$
13482	Priorité STRATJ	707.10\$
13483	Teintures et Calfeutnants St-Tite	667.43\$
13484	Transport Patric Légaré Enr.	3 388.87\$
13485	Remboursement de dépenses	32.06\$
13486	Vitrierie Rawdon	2 595.65\$
13487	9411-9211 Québec Inc.	93.86\$
13488	Dubé Bruno, Saint-Amour Line	388.85\$
13489	Gestion Gilles Fagnan Inc.	643.83\$
13490	Houde Nancy	370.00\$
13491	Libman Michael, Kahn Susan Rebecca	8 766.51\$
13492	Association du lac Blanc	260.00\$
13493*	Bell Canada	275.50\$
13494*	Compo Recycle	1 930.65\$
13495*	Conteneur Recycle Inc.	6 470.89\$
13496*	L'Union-Vie	4 181.59\$
13497	Le Paradis du Quad Ouareau Inc.	1 922.21\$
13498*	Rogers	87.97\$

* Total des incompressibles : 72 295,68 \$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

20-171

7.1 Règlement R-209 : Assemblées de conseil (n/d R-209)

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le Règlement numéro R-209 concernant les Assemblées de conseil, tel que déposé et sans modification au projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

20-172

8.1 TROCL (Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière) : Demande de soutien pour la Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière [n/d 114-400]

ATTENDU QUE La TROCL a besoin du soutien de la communauté pour rendre visibles les réalisations des organismes communautaires de la région envers les Lanaudoises et Lanaudois qui vivent une détresse sociale ou économique;

ATTENDU QUE L'objectif principal est de faire découvrir aux citoyennes et citoyens de Notre-Dame-de-la-Merci les organismes qui font la différence dans leur communauté,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse d'accorder une contribution financière à la *TROCL* pour la Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-173

8.2 Soumission pour Sonorisation et Vidéo [n/d 401-111]

ATTENDU QUE La Municipalité a reçu une soumission de *Groupe RGM* concernant l'achat de matériel de sonorisation et vidéo ainsi que les frais de main d'œuvre, au coût de 6 611,06\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE La Municipalité a reçu une soumission de *MSC Médias* concernant l'achat de matériel de sonorisation et vidéo ainsi que les frais de main d'œuvre, au coût de 9 726,66\$, taxes incluses,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission du Groupe RGM concernant l'achat de matériel de sonorisation et vidéo ainsi que les frais de main d'œuvre, au montant de 6 611,06 \$, taxes incluses. Cette dépense sera déduite du budget général.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-174

8.3 Offre d'achat : Madame Nancy Dubord / 6 042 906 – 6 042 909 – 6 042 910 - 6 042 913 – 6 042 914 – 6 042 915

ATTENDU QUE Madame Nancy Dubord a déposé une offre d'achat au montant total de 9 800,00 \$ pour les terrains connus et désignés comme étant les lots

6 042 906, 6 042 909, 6 042 910, 6 042 913,
6 042 914 et 6 042 915 du cadastre officiel du Québec,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal refuse l'offre de madame Nancy Dubord puisque la Municipalité procédera à la vente de ces terrains à l'automne 2020 par vente publique;
- Que le conseil municipal autorise le remboursement du dépôt fait par madame Dubord.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-175

8.4 Lettre d'entente 2020-01 entre le Syndicat canadien de la fonction publique et la Municipalité : Minimum garantie d'heures à la fonction de préposé à l'entretien ménager
[n/d 102-111]

ATTENDU QU' À la suite de la demande de La Municipalité d'établir un minimum d'heures à la fonction de préposé à l'entretien ménager, le Syndicat a envoyé une lettre d'entente 2020-01 à signer,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte que l'article 15.02 de la convention collective se lise maintenant comme suit :
(...)

ENTRETIEN MÉNAGER

L'horaire de travail de la personne salariée préposé à l'entretien ménager est modulé en fonction des exigences des besoins d'entretien ménager que la Municipalité détermine.

Malgré ce qui précède, la durée de la semaine régulière de travail est d'un minimum de trente (30) heures réparties sur un horaire flexible de cinq (5) jours du lundi au vendredi.

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise mesdames Isabelle Parent, mairesse et Chantal Soucy, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente 2020-01.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

20-176

10.1 Niveleuse Champion - transmission: 2 soumissions
[n/d 401-111]

ATTENDU QUE La Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

St-Clair Services Routiers Inc.	11 000,60\$ (taxes en sus)
Strongco	18 130,28\$ (taxes en sus)

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de St-Clair Services Routhier, au montant de 11 000,60 \$, taxes en sus. Cette dépense sera déduite du budget général.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

20-177

13.1 Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à l'application des dispositions du chapitre 5 du Règlement numéro 208 sur les Nuisances de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci par la Municipalité de Saint-Donat [N/D R-208]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal autorise l'amendement de la résolution 20-148 par l'ajout à l'article 1, de ce qui suit :

[...] à l'effet que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la conclusion d'une entente concernant l'application des dispositions édictées aux articles 2.1 à 2.11 du chapitre 2 ainsi que du chapitre 5, du Règlement 208 sur les Nuisances de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci par la Municipalité de Saint-Donat;

- Que l'entente soit amendée en conséquence et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était, ici, tout au long reproduite.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-178

13.2 PIIA : cadastre 6 042 451, route125

ATTENDU QUE Des demandes de permis de construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment secondaire, de type garage, seront déposées pour le lot connu et désigné comme étant le lot 6 042 451 au cadastre officiel du Québec;

ATTENDU QUE L'immeuble se situe dans la zone 55 du plan de zonage et que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro R-201;

ATTENDU QUE Le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la construction projetée n'aura aucun impact sur le visuel;

ATTENDU QUE Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter l'émission des

permis de construction du bâtiment principal ainsi que celui du bâtiment secondaire, puisque les projets répondent à la majorité des objectifs et des critères du PIIA,

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal ainsi que celle d'un bâtiment secondaire, sur le lot 6 042 451, aux conditions suivantes :
 - Lors de la construction, dans l'éventualité où l'aménagement de nouveaux murs de soutènement sont nécessaires, s'assurer qu'une membrane est utilisée derrière l'enrochement afin d'éviter des foyers d'érosion;
 - Diriger toutes les eaux de drainage vers un bassin de sédimentation. Celui-ci doit être aménagé à l'extérieur de la bande de protection riveraine, soit à une distance de 15 mètres;
 - Tous les secteurs de terrains dénudés, lors des travaux de construction de l'entrée véhiculaire et des bâtiments, doivent être revégétalisés par des espèces indigènes et un couvre-sol, dans l'année suivant la construction;
 - Afin de compenser la perte d'arbres en raison de la réalisation des constructions, lorsque l'abattage d'un arbre sera nécessaire, obligation est de remplacer l'arbre abattu, dans les 6 mois suivant l'abattage, par un arbre d'une hauteur d'au moins 2 mètres.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion touristique et développement

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

20-179

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière

Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 20-170, 20-173, 20-175, 20-176.

Chantal Soucy, Directrice générale

16 personnes

Fin de la session 20h50

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale